



SOMMAIRE

2

REGIME CNSS



- Bases historiques
- Cadre juridique
- Missions
- Cadre organisationnel

IMMATRICULATION



- Traitement des affiliations entreprises et immatriculations travailleurs
- Gestion des carrières travailleurs

RECOUVREMENT



- Outils de recouvrement amiable
- Outils de recouvrement contentieux

CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE L'ÉVASION SOCIALE



- Contrôles d'effectifs et d'assiette de cotisations

LES PRESTATIONS SERVIES



- Risques couverts
- Gamme des prestations

LE RESEAU DECENTRALISE



- Réseau d'agences CNSS
- Rôle des agences et CIP

LE SI ET LA TRANSFORMATION DIGITALE



- Système d'information
- Transformation digitale

ETUDES ACTUARIELLES



- Bilan actuariel
- Indicateurs de suivi
- Rôle dans la prise de décision



REGIME CNSS

➤ **Bases historiques**

➤ **Cadre juridique**

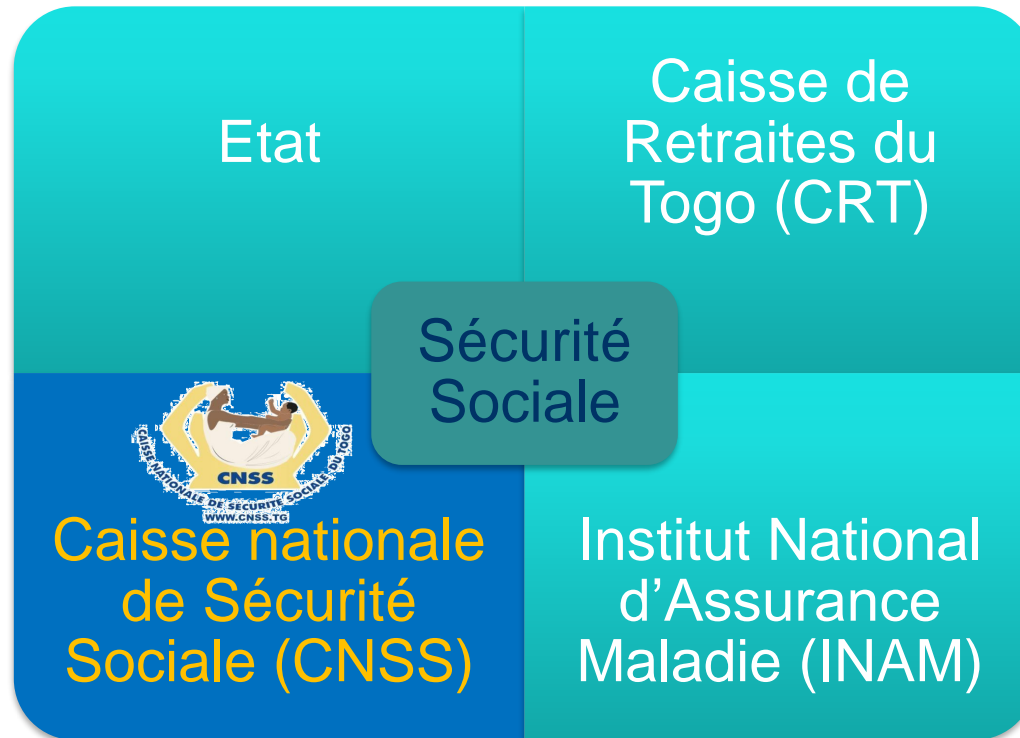
➤ **Missions**

➤ **Cadre organisationnel**

Les 4 acteurs principaux de la Sécurité Sociale

- Politique et orientations de la protection sociale

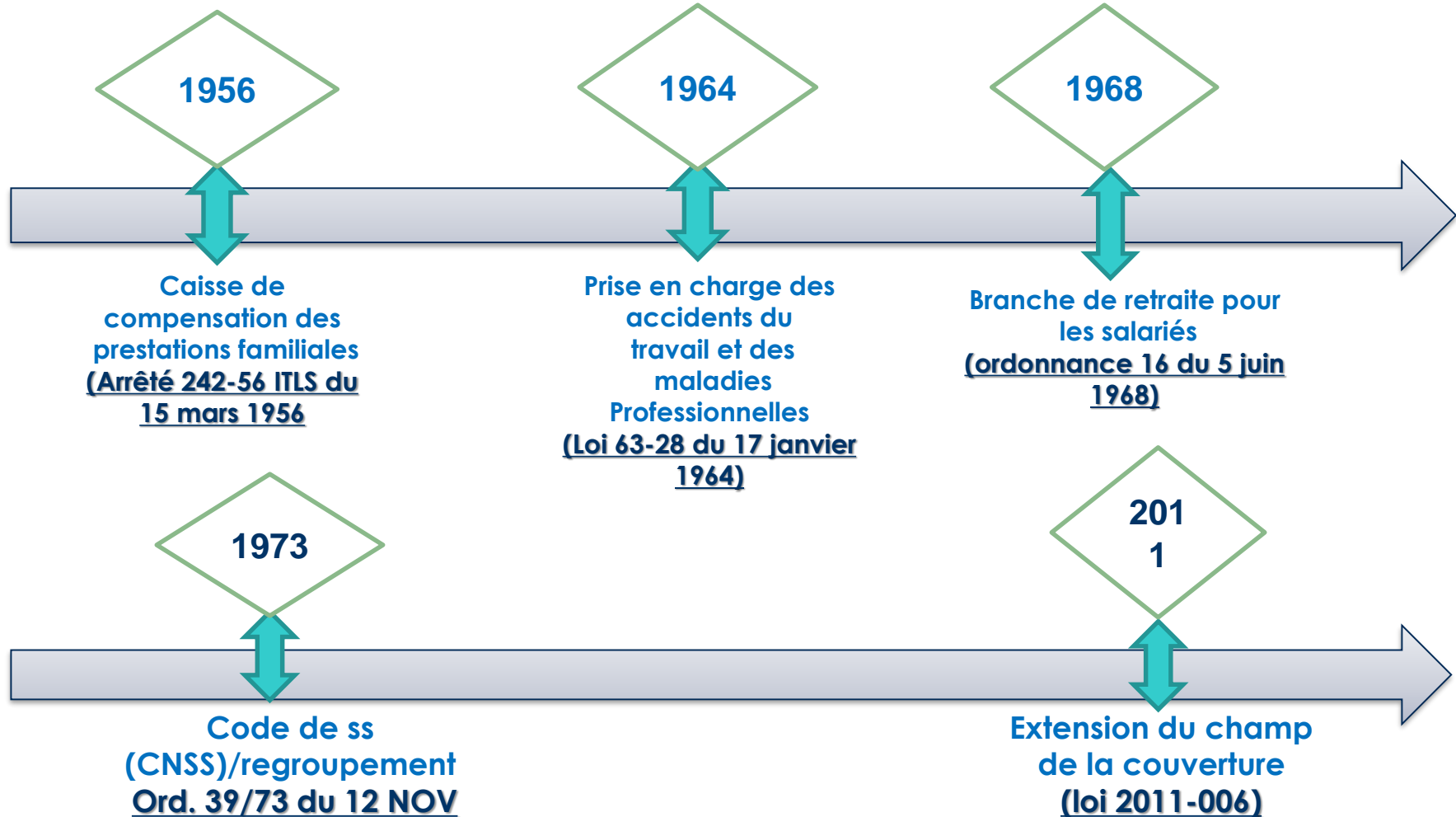
- **Couverture sociale des travailleurs salariés, des indépendants, des travailleurs du secteur informel et des ministres du culte**



- Couverture retraite des fonctionnaires et des militaires

- Couverture maladie des agents de l'Etat et des militaires en retraite ou en activité

HISTORIQUE DU REGIME CNSS



LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

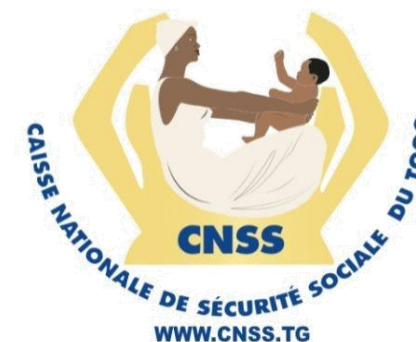
- Caisse de compensation des PF (1956)
- Caisse de compensation des PF et des accidents du travail (1964)
- Caisse Nationale de Sécurité sociale (1968 puis en 1973)

- LOI 2001-016 du 29 novembre 2001
- DECRET 2003 PORTANT STATUTS

**ETABLISSEMENT PUBLIC AVEC
AUTONOMIE FINANCIERE**



**ORGANISME DE DROIT PRIVE
GERANT UN SERVICE D'UTILITE
PUBLIC SOUS LE CONTRÔLE DE
L'ETAT**



AVANTAGES ET EXIGENCES DE LA REFORME DE 2001



Conception politiques publiques
+
Tutelle

Délégation du service public



Organismes
de droit privé

Mise en œuvre et gestion

Gouvernance et organisation

Ministère de Tutelle

CA
tripartite

Direction
générale

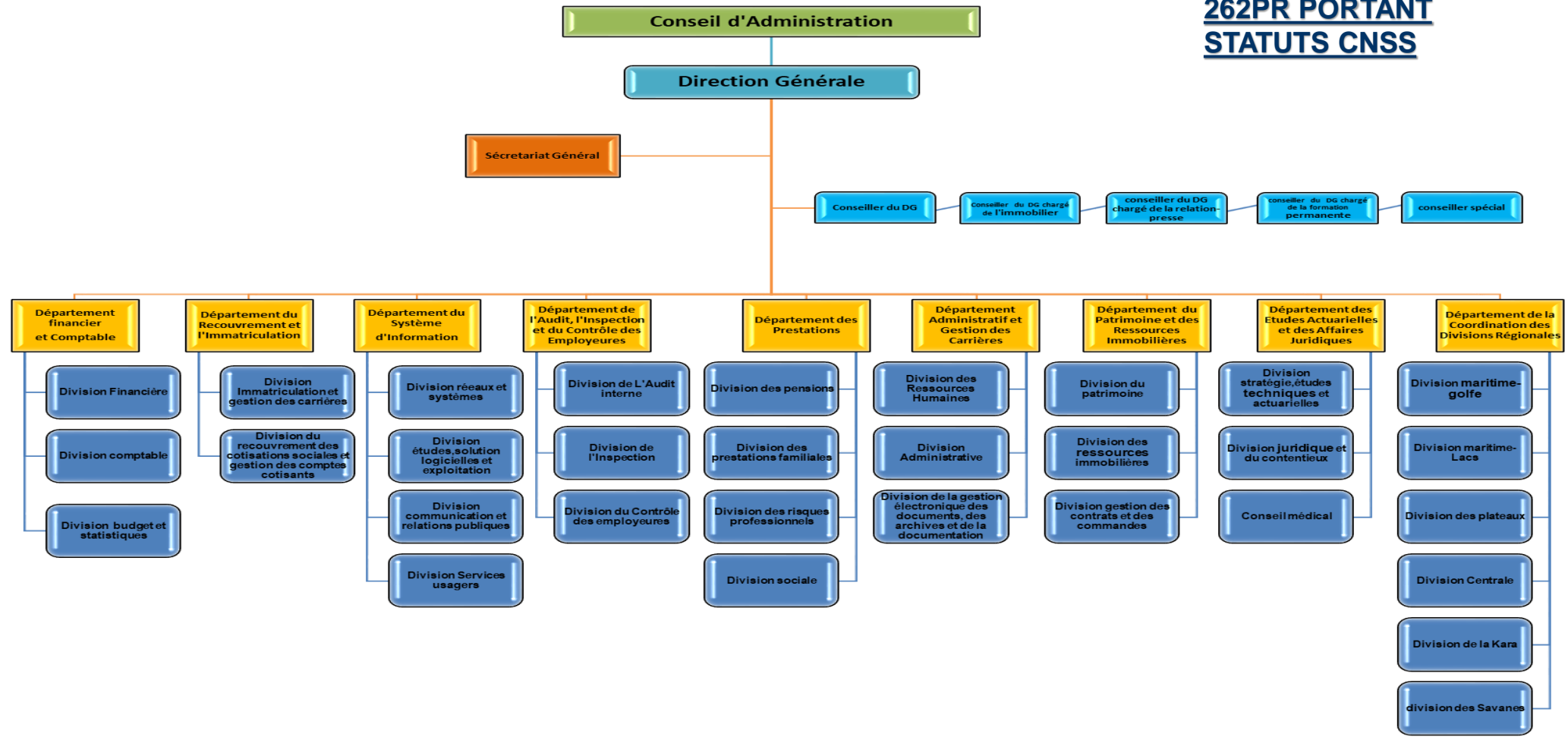
Divisions régionales et
des Centres
d'informations



ORGANES DE GOUVERNANCE ET CADRE ORGANISATIONNEL

ORGANIGRAMME CNSS TOGO

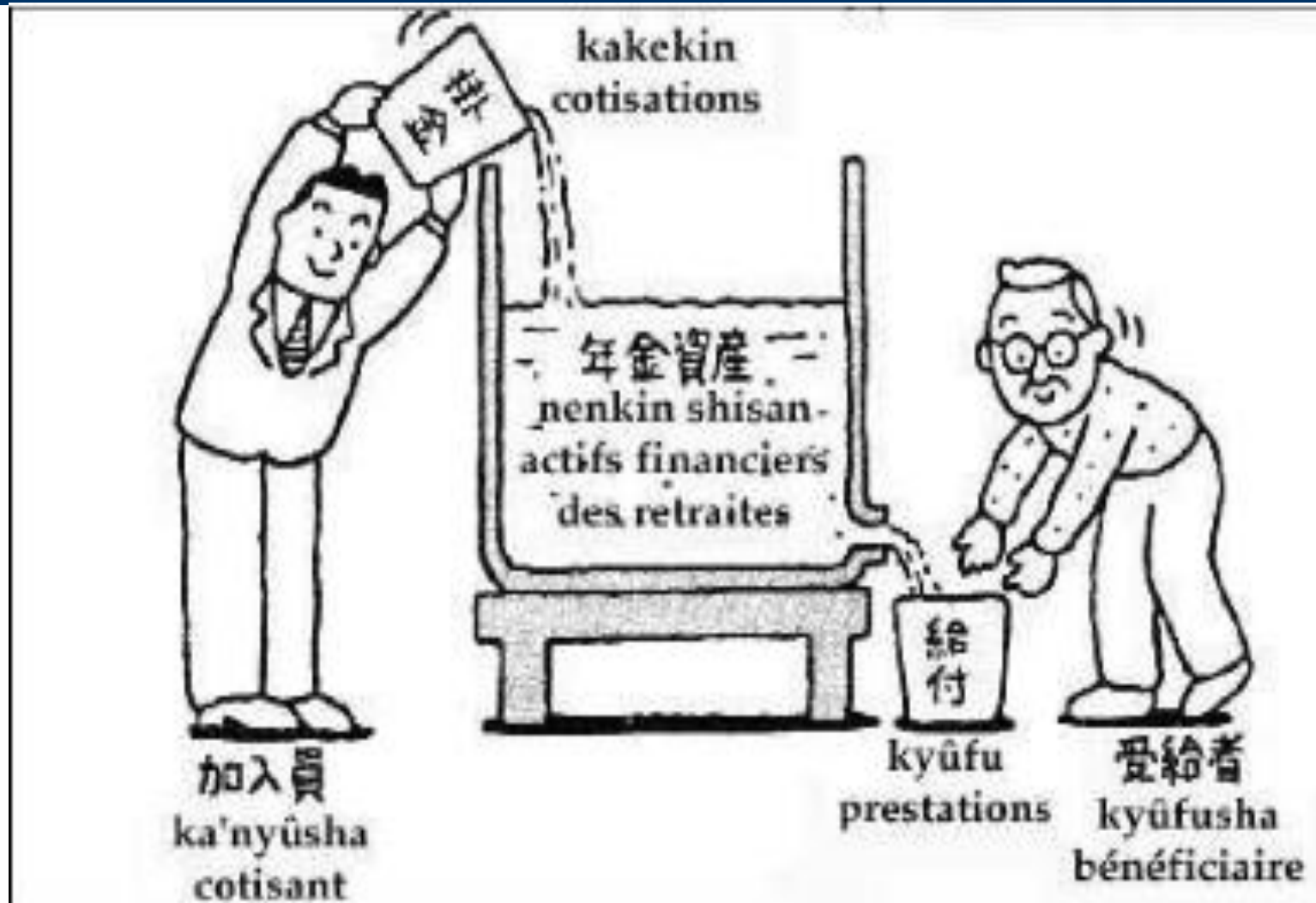
DECRET 2003-262PR PORTANT STATUTS CNSS



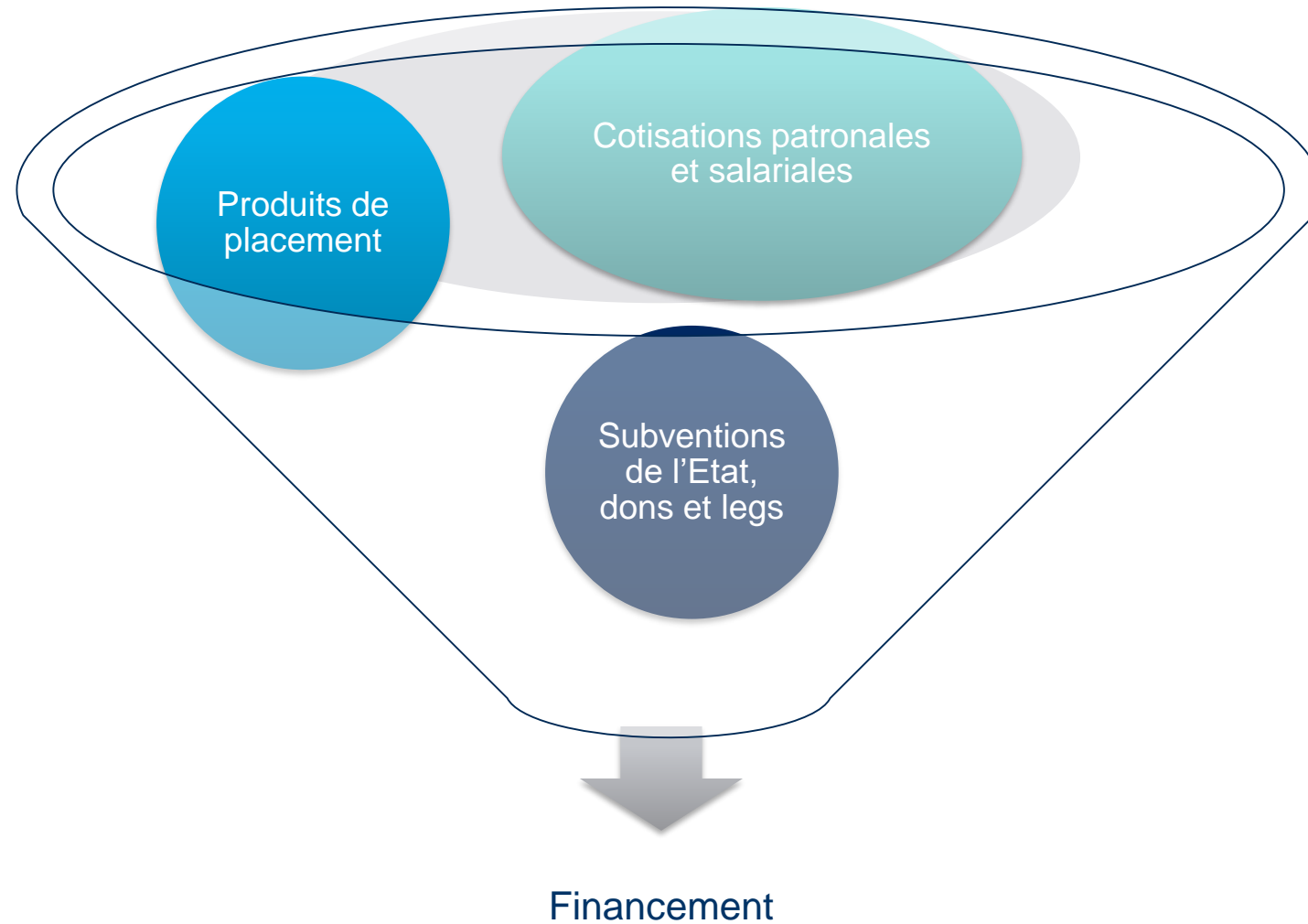
COMPOSANTES DE LA MISSION

- ❑ **Recouvrer** les cotisations sociales prévues par la législation sociale.
- ❑ **Gérer** lesdites cotisations.
- ❑ **Servir** les différentes prestations sociales prévues par le code de sécurité sociale.

le financement du régime par répartition



Le financement du régime général et les taux de cotisation





IMMATRICULATION



- Traitement des affiliations entreprises et immatriculations travailleurs
- Gestion des carrières travailleurs

IMMATRICULATION

Assujettis au régime de sécurité sociale:

- Travailleurs soumis au code du travail
- Salariés de l'Etat et des collectivités territoriales et des établissements publics ne bénéficiant pas d'un régime particulier de sécurité sociale
- Travailleurs indépendants (avocats, architectes, notaires, huissiers, commissaires-priseurs, les médecins, les pharmaciens, les experts comptables, les entrepreneurs)
- Ministres de cultes
- Travailleurs de l'économie informelle
- Élèves des écoles de formation professionnelles, les apprentis, les stagiaires
- Agents publics en détachement,
- Assurés volontaires

Traitement des affiliations des entreprises et immatriculation des travailleurs

- ❑ Tout employeur est tenu de demander son immatriculation dans les 8 jours à compter du démarrage de ses activités.
- ❑ Pour le faire, l'employeur doit renseigner un formulaire de demande d'immatriculation en ligne et joindre un état de recensement des travailleurs, un plan de situation de l'entreprise, une pièce d'identité du dirigeant.
- ❑ A la suite de l'immatriculation, la CNSS l'attribue un numéro d'identification qui doit figurer sur tous ses documents officiels.
- ❑ L'employeur doit demander l'immatriculation de son travailleur dans un délai de 8 jours également à compter de la date de son embauche, sous peine de sanctions.
- ❑ Pour l'immatriculation du travailleur, il faut joindre une pièce de naissance et une photo d'identité et renseigner la demande d'immatriculation travailleur en ligne .

Gestion des carrières des assurés

Production en ligne des déclarations nominatives des rémunérations (DNR):

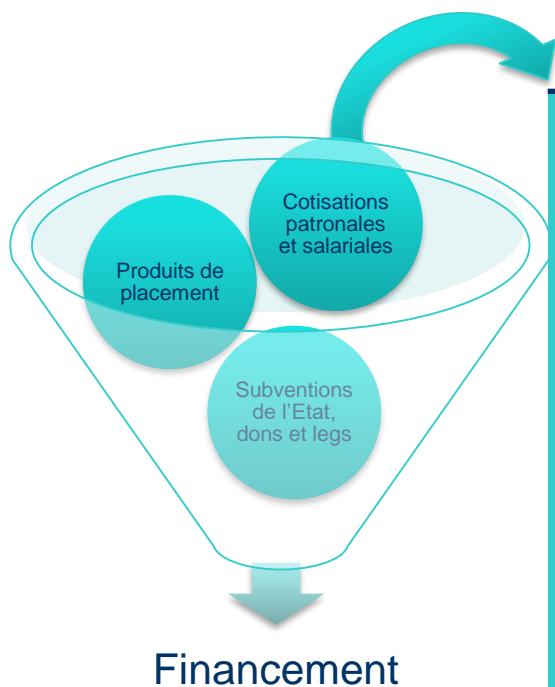
- **Production trimestrielle.**
- **Alimentation des comptes individuels des assurés.**
- **Nécessaire pour la liquidation des prestations sociales.**

Relevons que la CNSS a développé une fonction de prospection pour dénicher les entreprises et travailleurs qui se tiennent à la marge de la législation de sécurité sociale.



- **Outils de recouvrement amiable**
- **Outils de recouvrement contentieux**

Le financement du régime général et les taux de cotisation



| Risques | C N S S | | |
|---------|--------------|-----------|--------------|
| | Employeur | Assuré | Total |
| PF | 3% | | 3% |
| AT/MP | 2% | | 2% |
| PV | 12.5% | 4% | 16.5% |
| Total | 17.5% | 4% | 21,5% |

RECouvreMENT DES COTISATIONS SOCIALES

L'employeur est tenu de:

- ❑ déterminer l'assiette des cotisations
- ❑ Calculer et verser les cotisations dans les délais impartis
- ❑ produire les Déclarations Nominatives des Rémunérations (DNR) pour la tenue des comptes des assurés
- ❑ Les cotisations sont assises sur l'ensemble des rémunérations perçues par les personnes assujetties (le plancher correspond au SMIG fixé à 52 500 FCA à compter du 1^{er} janvier 2023)
- ❑ L'employeur est débiteur vis-à-vis de la CNSS, de l'ensemble des cotisations (part employeur et part travailleur)

Recouvrement amiable ou forcé

- **Recouvrement amiable:**

- Le recouvrement amiable: l'employeur débiteur des cotisations sociales qui éprouve des difficultés de trésorerie peut solliciter auprès de la CNSS un échéancier de règlement
- L'employeur s'engage à payer régulièrement les encours simultanément

- **Recouvrement forcé**

- procédure précontentieuse: une mise en demeure avec accusé de réception est signifiée aux employeurs qui ne s'acquittent pas de leurs cotisations aux échéances prescrites pour les inviter à régulariser leur situation dans un délai de 15 jours,
- procédure contentieuse: si la mise en demeure est restée sans effet, la CNSS délivre une contrainte signée par le Directeur Général, visé et rendue exécutoire par le Président du Tribunal du Travail.
- Avis à tiers détenteur: les créances de cotisations sont garanties par un privilège sur les biens meubles et immeubles du débiteur. La CNSS peut procéder au recouvrement des cotisations sociales à concurrence du montant des créances dues par voie de sommation ou d'avis à tiers détenteur contre tout établissement bancaire, employeur, locataire et d'une façon générale, tout débiteur des personnes physiques ou morales redevables des créances ou tout tiers détenteur de deniers leur appartenant.

CHIFFRES CLES

| | | | | | | |
|------------|--------|---------|---------|---------|---------|--------|
| ANNEES | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| EMPLOYEURS | 11 362 | 14 844 | 17 184 | 19 467 | 21 720 | 24024 |
| ASSURES | 147294 | 166 340 | 182 106 | 196 266 | 213 645 | 303065 |

TABLEAU EVOLUTIF DES COTISATIONS DECLAREES ET ENCAISSEES DE 2018 à 2022

| N° ORDRE | ANNEE | COTISATIONS DECLAREES | COTISATIONS ENCAISSEES | TAUX |
|----------|-------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| 1 | 2018 | 54 513 997 736 | 53 398 346 150 | 97,95% |
| 2 | 2019 | 72 324 912 649 | 82 223 320 368 | 113,69% |
| 3 | 2020 | 67 940 316 289 | 66 411 964 430 | 97,75% |
| 4 | 2021 | 82 968 836 706 | 76 252 214 711 | 91,90% |
| 5 | 2022 | 82 465 076 543 | 81 728 331 434 | 99,11% |



CONTRÔLE ET LUTTE
CONTRE L'ÉVASION
SOCIALE



Contrôles d'effectifs et d'assiette de cotisations

CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE L'ÉVASION SOCIALE

❑ **Le contrôle des employeurs**

C'est l'ensemble des mécanismes mis en place par la CNSS pour la vérification de l'assiette des cotisations, de l'immatriculation des employeurs, de la déclaration de tous les travailleurs et du paiement des cotisations sociales dans les délais prescrits.

❑ **Les cotisations sociales, destinées à financer les prestations sociales, reposent sur un système déclaratif**

Le recouvrement des cotisations sociales est basé sur un système déclaratif. Dans un tel système, l'employeur détermine lui-même le montant des cotisations dont il est redevable vis-à-vis de la CNSS.

❑ **Le contrôle en est donc la contrepartie (art. 75 de la loi n°2011-006 du 21 février 2011)**

Le législateur donne la possibilité à la CNSS de vérifier la conformité, la régularité et l'exactitude des déclarations établies et fournies par le cotisant.

CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE L'ÉVASION SOCIALE

□ Objectifs

- **Garantir l'équité entre les cotisants**
 - *En recherchant les éventuelles infractions en matière de dissimulation d'emploi salarié*
 - *En luttant contre la fraude et la sous-déclaration*
 - *En consolidant les droits des salariés*
 - *En renforçant le jeu loyal de la concurrence*
- **Prévenir les difficultés rencontrées dans l'application de la réglementation sociale**
 - *Le contrôle constitue également un moment privilégié pour prévenir les difficultés rencontrées dans l'application de la réglementation*
- **Assister, informer et sensibiliser les employeurs sur leurs droits et obligations**
 - *Une fonction de conseil consistant à fournir des informations et des conseils aux employeurs dans le cadre de l'interprétation des textes de Sécurité Sociale.*

- **Le contrôle de l'application de la législation sociale est assuré par les contrôleurs assermentés de la Caisse (Art. 92 de la loi n°2011-006 du 21 février 2011)**

CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE L'ÉVASION SOCIALE

- ❑ Le contrôle n'est pas une sanction, mais une assistance et conseils que la CNSS met à la disposition de l'employeur pour lui permettre de mieux connaître et appliquer la législation de la sécurité sociale**



LES PRESTATIONS
SERVIES

- **Risques couverts**
- **Gamme des prestations**

CHAMP D'APPLICATION MATERIEL

❑ ARTICLE 2 DE LA LOI 2011-006

« Le régime général de sécurité sociale comprend:

1. **Une branche des prestations familiales et de maternité;**
2. **Une branche des pensions;**
3. **Une branche des risques professionnels;**
4. **Toutes autres branches qui pourront être créées ultérieurement par la loi.»**

Au total six (06) risques sociaux couverts par ce régime sur les 9 de la convention 102 de l'OIT:

1-FAMILLE 2-MATERNITE 3-VIEILLESSE 4-INVALIDITE 5-DECES 6-ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

❑ ARTICLE 78: « Les prestations du régime général peuvent être complétée par une action sociale »

Les principaux risques couverts



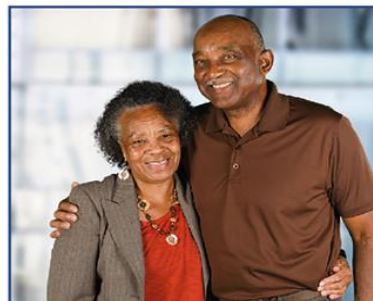
A QUOI SERVENT NOS COTISATIONS SOCIALES



**LES PRESTATIONS
FAMILIALES**



**LES PRESTATIONS DE
MATERNITÉ**



**LES PRESTATIONS VIEILLESSE
INVALIDITE - DECES**



**LES PRESTATIONS DE RISQUES
PROFESSIONNELS**
(Accidents du travail et
maladies professionnelles)

www.cnss.tg

LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !

Les principaux risques couverts



LES PRESTATIONS FAMILIALES

- Nous participons à l'entretien et à l'éducation de l'enfant au foyer du travailleur par le versement des allocations familiales

Voir les conditions sur le www.cnsstg

LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !

Les principaux risques couverts



LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Nous participons à la protection maternelle et infantile (PMI) par le service:

- Des allocations prénatales
- Des indemnités journalières de maternité

Voir les conditions sur le www.cnss.tg

LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !

Les principaux risques couverts



**LES PRESTATIONS VIEILLESSE
INVALIDITE - DECES**

Nous servons:

- Les pensions de retraite
- Les pensions en cas d'invalidité due à un accident ou à une maladie
- Les pensions de survivant en cas de décès

Voir les conditions sur le www.cnss.tg

LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !

Les principaux risques couverts



LES PRESTATIONS DE RISQUES PROFESSIONNELS
(Accidents du travail et maladies professionnelles)

- Nous prenons en charge les soins liés aux lésions
- Nous servons des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire et des rentes viagères en cas d'incapacité permanente
- Nous participons à la prévention des risques professionnels

Voir les conditions sur le www.cnss.tg

LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !

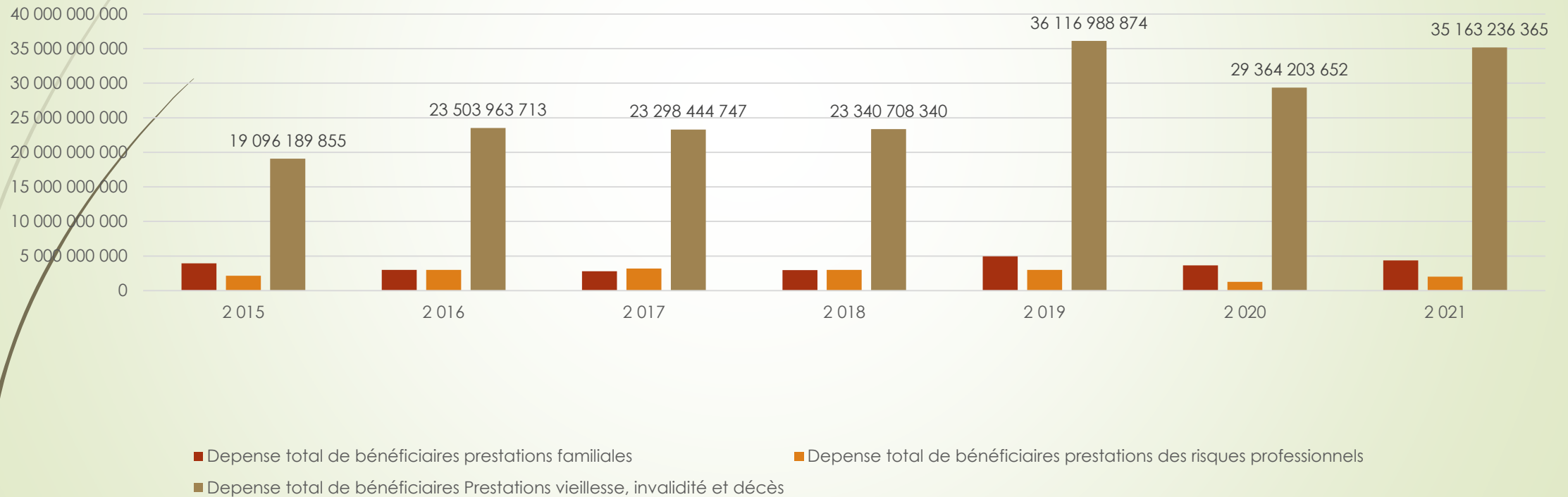
QUELQUES CHIFFRES CLES DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES

| INDICATEURS / VARIABLES | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--|--------|--------|-------|-------|-------|-------|
| | Nombre total de bénéficiaires prestations familiales | 56 065 | 60 571 | 63398 | 67446 | 71361 | 78035 |
| Nombre total de bénéficiaires prestations des risques professionnels | 2 012 | 1861 | 1870 | 2164 | 2560 | 2 332 | 4744 |
| Nombre total de bénéficiaires Prestations vieillesse, invalidité et décès | 36 366 | 39 591 | 40634 | 40457 | 41855 | 43904 | 45388 |

| DEPENSE | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Depense total de bénéficiaires prestations familiales | 3 941 989 290 | 3 008 257 435 | 2 790 137 133 | 2 950 580 817 | 4 941 239 772 | 3 654 250 989 | 4 384 488 033 |
| Depense total de bénéficiaires prestations des risques professionnels | 2 139 791 042 | 3 004 840 549 | 3 190 866 771 | 3 008 267 860 | 2 995 827 765 | 1 281 264 721 | 2 013 628 597 |
| Depense total de bénéficiaires Prestations vieillesse, invalidité et décès | 19 096 189 855 | 23 503 963 713 | 23 298 444 747 | 23 340 708 340 | 36 116 988 874 | 29 364 203 652 | 35 163 236 365 |

QUELQUES CHIFFRES CLES DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES

DEPENSES DE PRESTATIONS TECHNIQUES (en milliards de FCFA)



INDICATEURS FINANCIERS DE LA CNSS

2017 A 2021



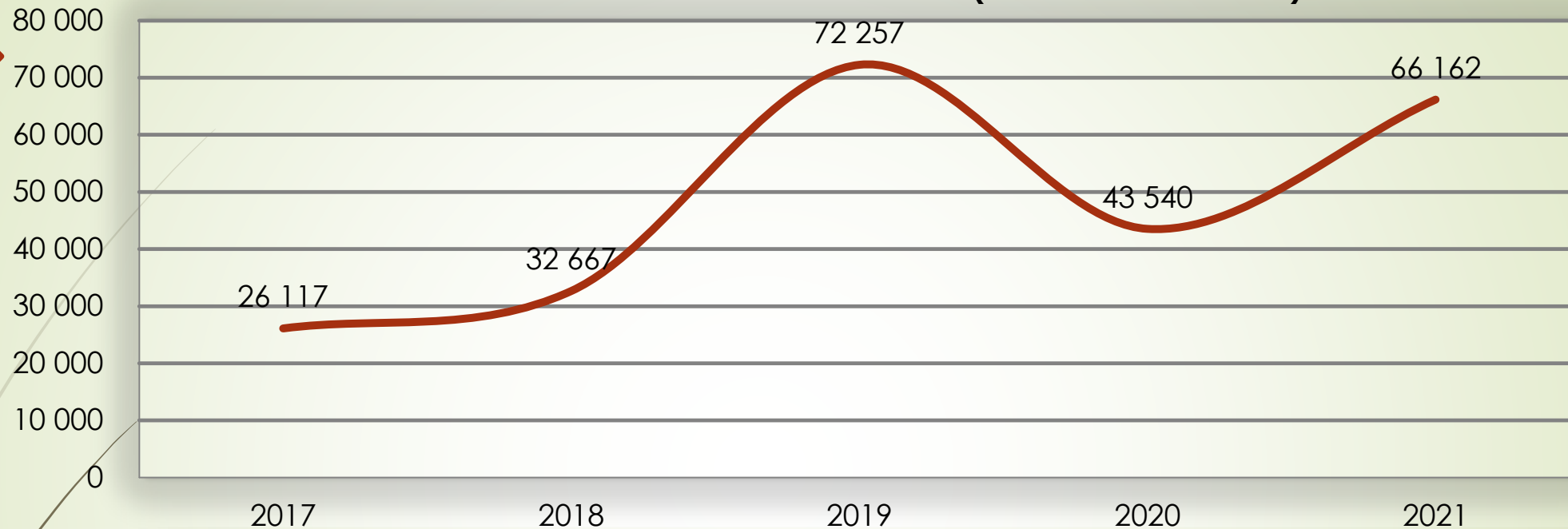
**EVOLUTION DES RESULTATS PAR BRANCHES DE FIN 2017 A FIN 2021
(EN MILLIONS DE FCFA)**

| BRANCHES | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Prestations familiales | 3 992 | 4 853 | 7 516 | 6 284 | 9 070 |
| Risques professionnels | 2 953 | 4 058 | 5 264 | 5 488 | 7 096 |
| Pensions vieillesse | 13 702 | 18 793 | 30 269 | 25 571 | 38 771 |
| Immobilier | -182 | -164 | 7 | 167 | 203 |
| Placements financiers | 6 988 | 5 126 | 29 201 | 6 030 | 11 022 |
| TOTAL | 27 453 | 32 667 | 72 257 | 43 540 | 66 162 |

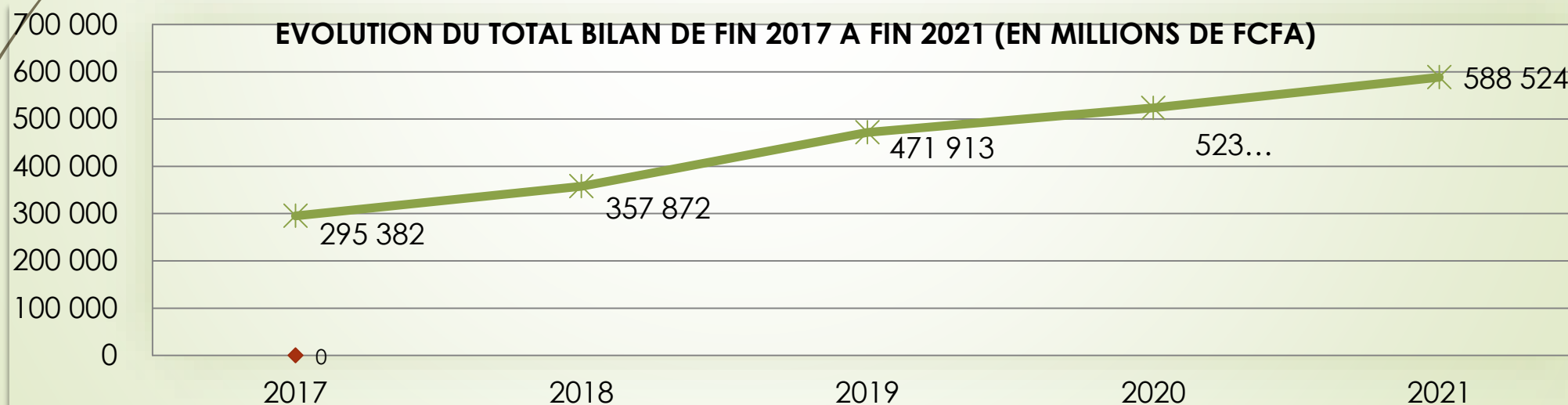
EVOLUTION DU TOTAL BILAN DE FIN 2017 A FIN 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

| ANNEES | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| TOTAL BILAN | 295 382 | 357 872 | 471 913 | 523 562 | 588 524 |

EVOLUTION DU RESULTAT DE FIN 2017 A FIN 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)



EVOLUTION DU TOTAL BILAN DE FIN 2017 A FIN 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

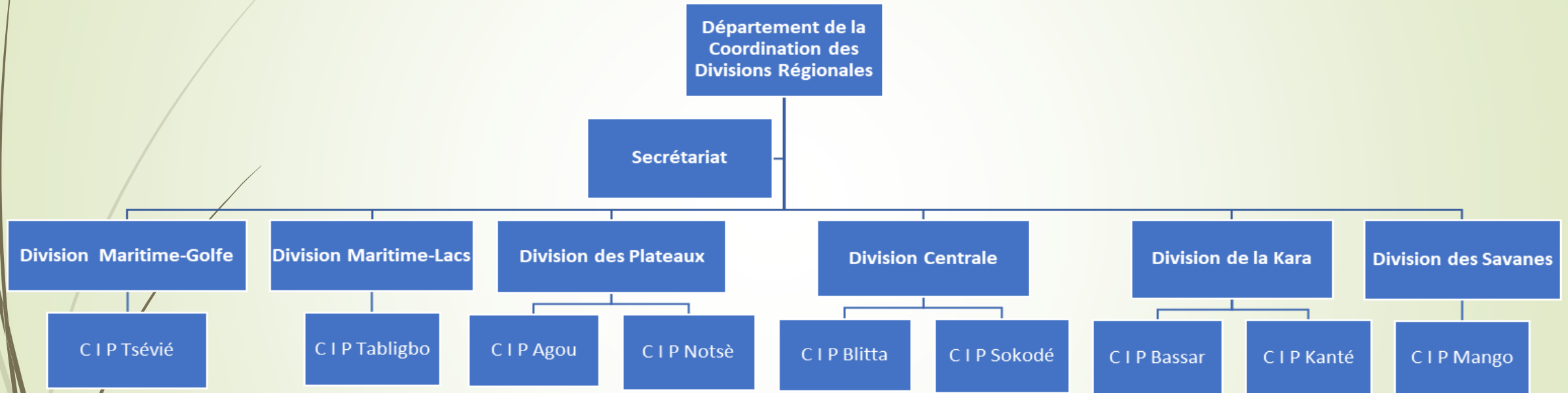


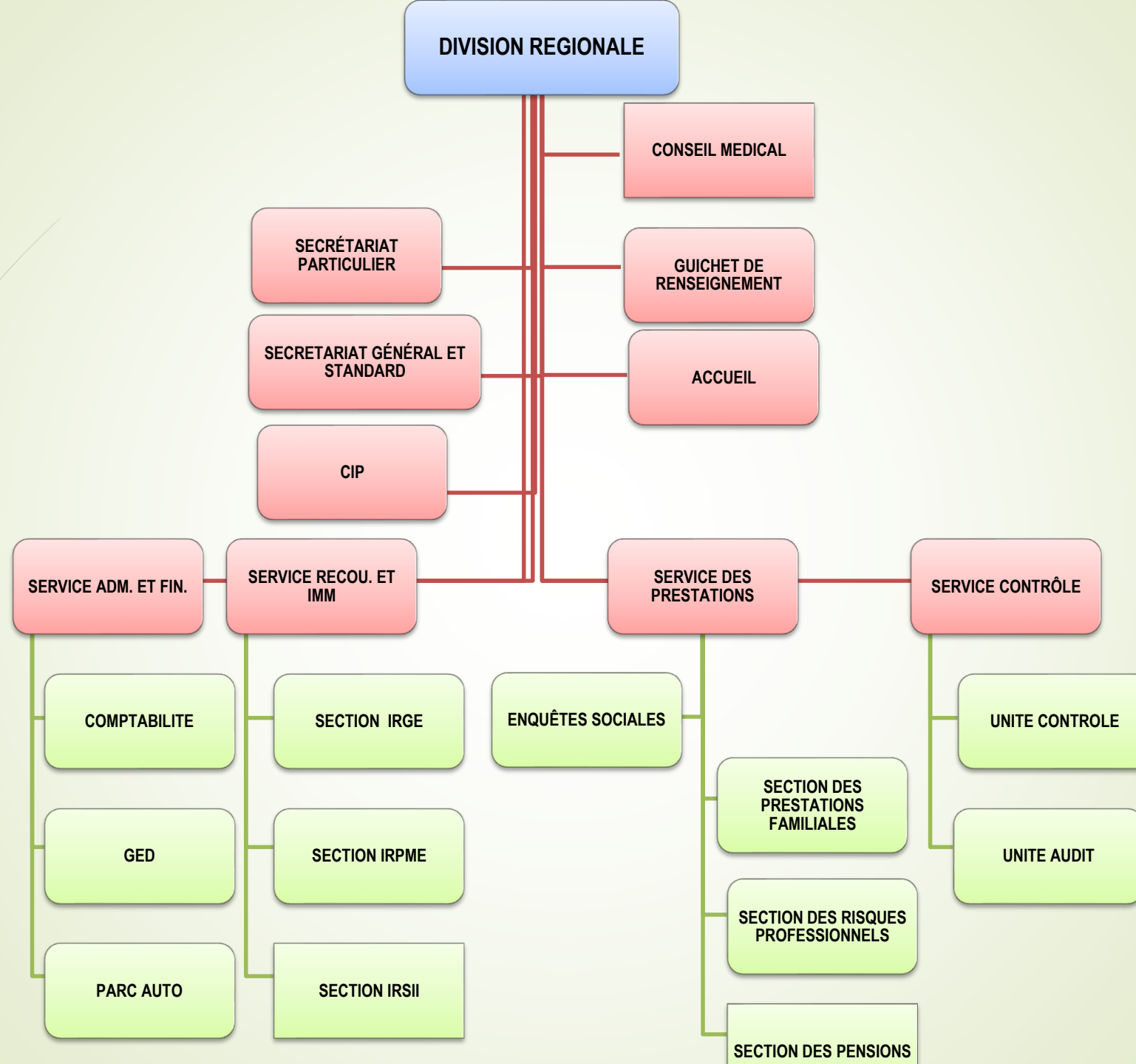


LE RESEAU
DECENTRALISE



- **Réseau d'agences CNSS**
- **Rôle des agences et CIP**





Le Département de la Coordination des Divisions Régionales (DCDR) est celui qui coordonne les structures décentralisées de la CNSS. **Il compte six (6) divisions Régionales et neuf (9) Centres d'Information.**

Les Divisions Régionales assurent dans leurs limites territoriales des missions de la CNSS relatives :

- à l'immatriculation des employeurs et des travailleurs, - au recouvrement des cotisations sociales,
- au traitement des dossiers des prestations techniques,
- au contrôle des employeurs,
- au paiement des diverses prestations.

Bref elles exécutent presque toutes les tâches que fait le siège.

Les CIP jouent plusieurs rôles :

- accueil et renseignement,
- remises des imprimés aux partenaires sociaux,
- accompagnement des partenaires sociaux pour la constitution de leurs dossiers,
- formation des partenaires sociaux sur l'utilisation des services en ligne,
- Transmissions des courriers aux destinataires qui sont de leurs localités.



LE SI ET LA
TRANSFORMATION
DIGITALE



- **Systeme d'information**
- **Transformation digitale**

1 Présentation synthétique

Le système informatique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, depuis 2013, couvre l'essentiel des processus métier (immatriculation, recouvrement et prestations servies) et support (comptabilité, gestion des ressources humaines et paie, approvisionnement et stock).



Toutes les applications métiers sont aujourd'hui couplées avec une application de Gestion Electronique de Documents (GED) qui comprend la GED/LAD.



(GED) GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENT REPRISE D'ARCHIVE



Gestion Electronique de document (GED)

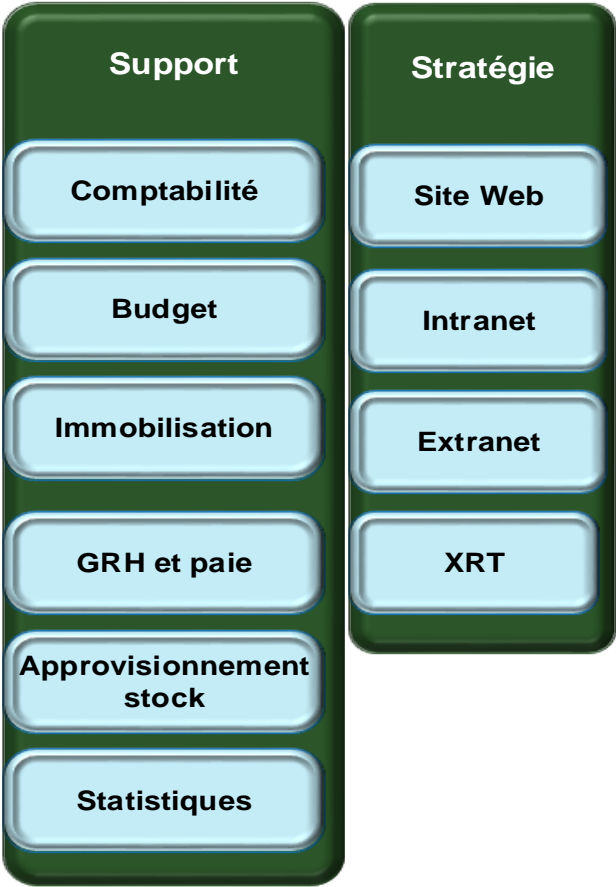
Centralisation de l'information
Gain de temps & de productivité
Plus d'efficacité
Facilité d'accès
Collaboration améliorée
Réduction des erreurs
sécurisation des données
Objectif zéro papier



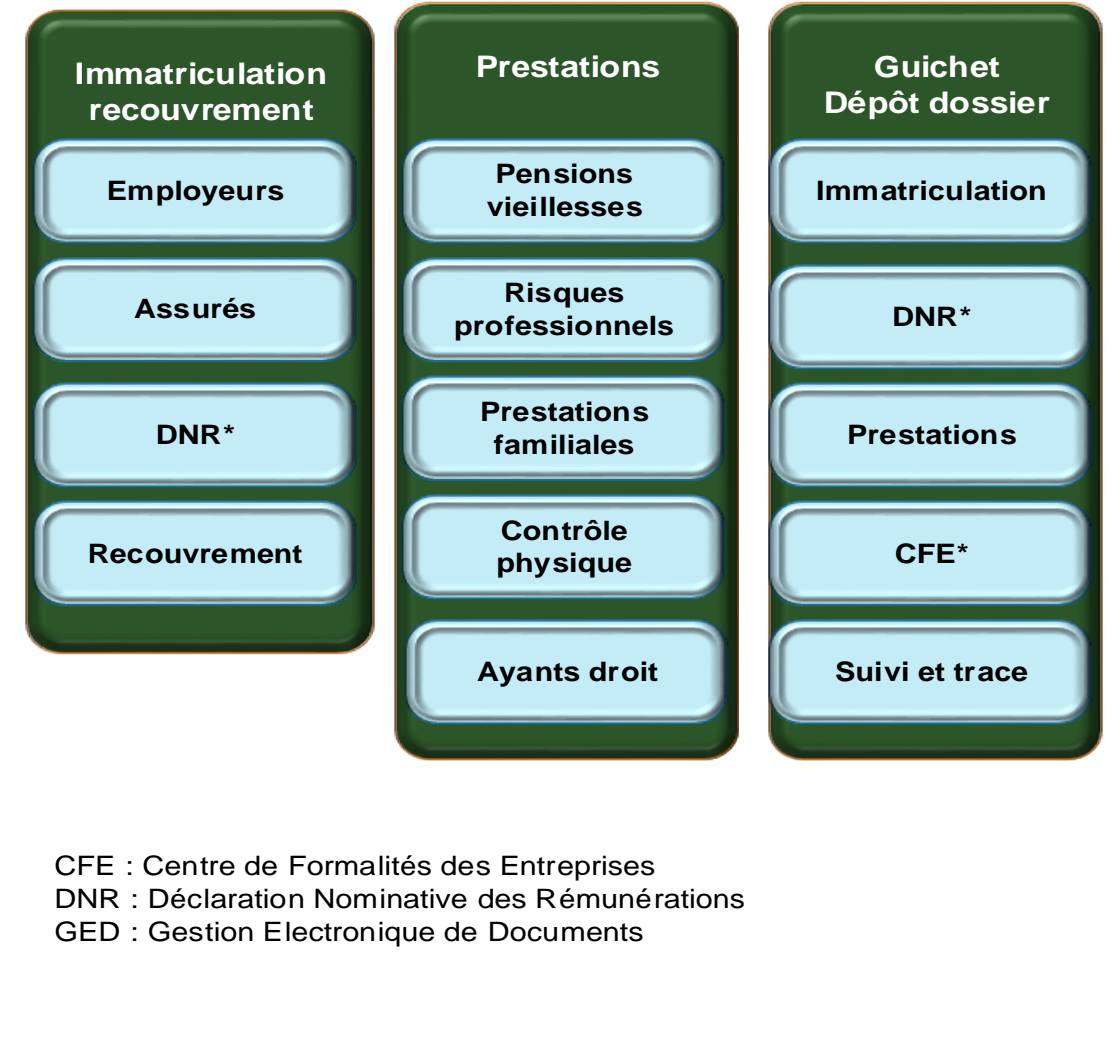
2

Cartographie applicative

Applications support

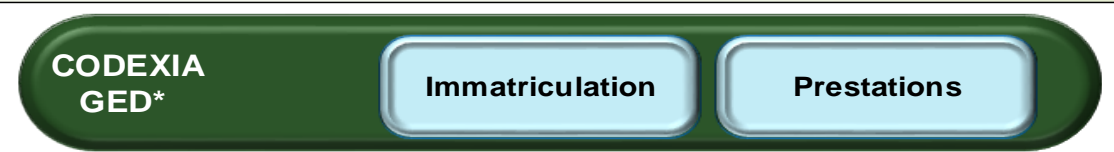
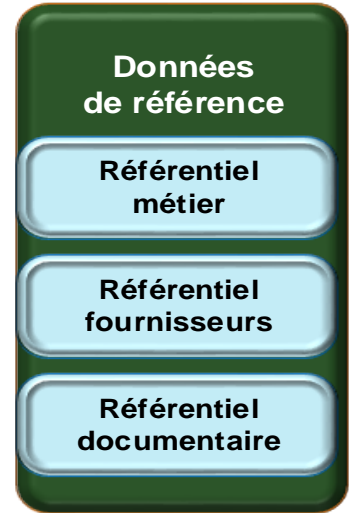


Sécurité sociale

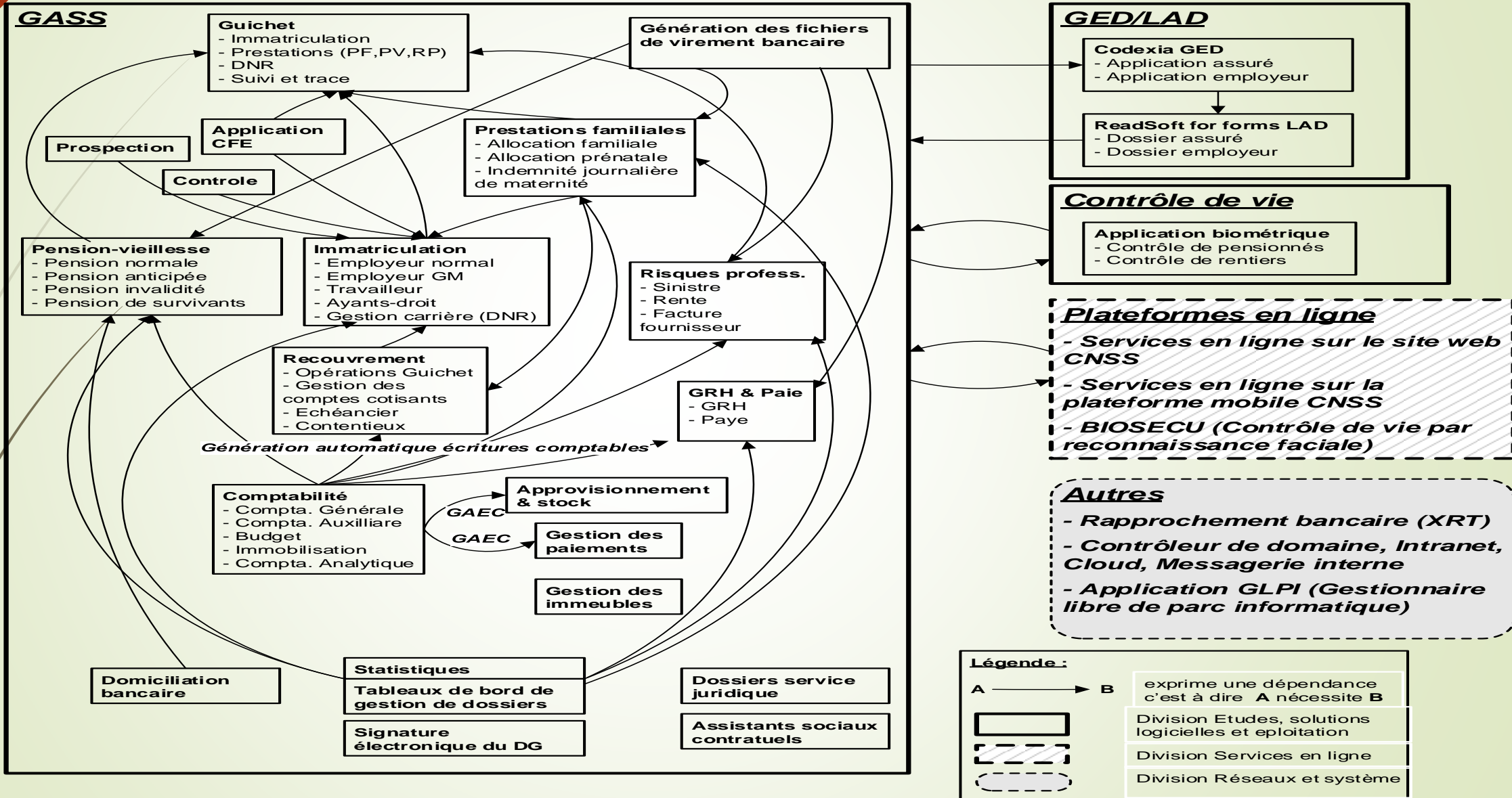


CFE : Centre de Formalités des Entreprises
DNR : Déclaration Nominative des Rémunérations
GED : Gestion Electronique de Documents

Référentiel



Architecture des applications



1 Présentation synthétique

Les images dématérialisées des pièces issues de la numérisation et d'éventuelles données récupérées automatiquement par la GED/LAD (Reconnaissance Automatique de Documents/Lecture Automatique de Données), sont électroniquement intégrées aux applications techniques pour la suite du traitement.

The screenshot displays a web application interface for document management, titled 'Codexia Integration - Mozilla Firefox'. The browser address bar shows the URL: `gedcnsstg.cnss.local/ged/integration/indexnew.html?appli=imm`. The application interface is divided into two main sections.

Left Section: Form 'Demande d'immatriculation d'un employeur'

- Navigation:** pieces: Saisie - Consultation - Modification - Suppression
- Actions:** SIEGE CNSS, IMMATRICULATION, GESTION DES PIECES, CONTROLE
- Form Fields:**
 - *Numero Piece: **1689771**
 - Date d'enregistrement: 31/07/2015
 - Validation: Piece enreg
 - Periode: 99
 - N? d'origine Piece: ****
 - *Reference Piece: LAD
 - *Lieu d'établissement: LOME
 - *Nom Autorite: COMPTOIR DES AFFAIRES INTER
- Entreprise (suite):** Demande d'immatriculation d'un employeur
- Form Fields:**
 - e: 101 GOLFE
 - e: 6 SIEGE CNSS
 - Date Rattach: 05/01/2015
 - Type Employeur: 2
 - Lieu Geo: 121
- Identification de l'entreprise:**
 - n: COMPTOIR DES AFFAIRES INTERNATIONALES
 - e: COMAF INT
 - p: S/C BP:3384
 - e: 078,RUE KEGUE
 - l: TEL:90328282/90860646
 - e: COMAFINT@GMAIL.COM
 - n: 05/01/2015
 - l: 19/05/2015
 - mb: 05/01/2015
 - e: COMPTOIR DES AFFAIRES INTERNATION
 - ? : NON
 - p: OUI

Right Section: Scanned Document 'DÉCLARATION D'IMMATRICULATION D'UN EMPLOYEUR'

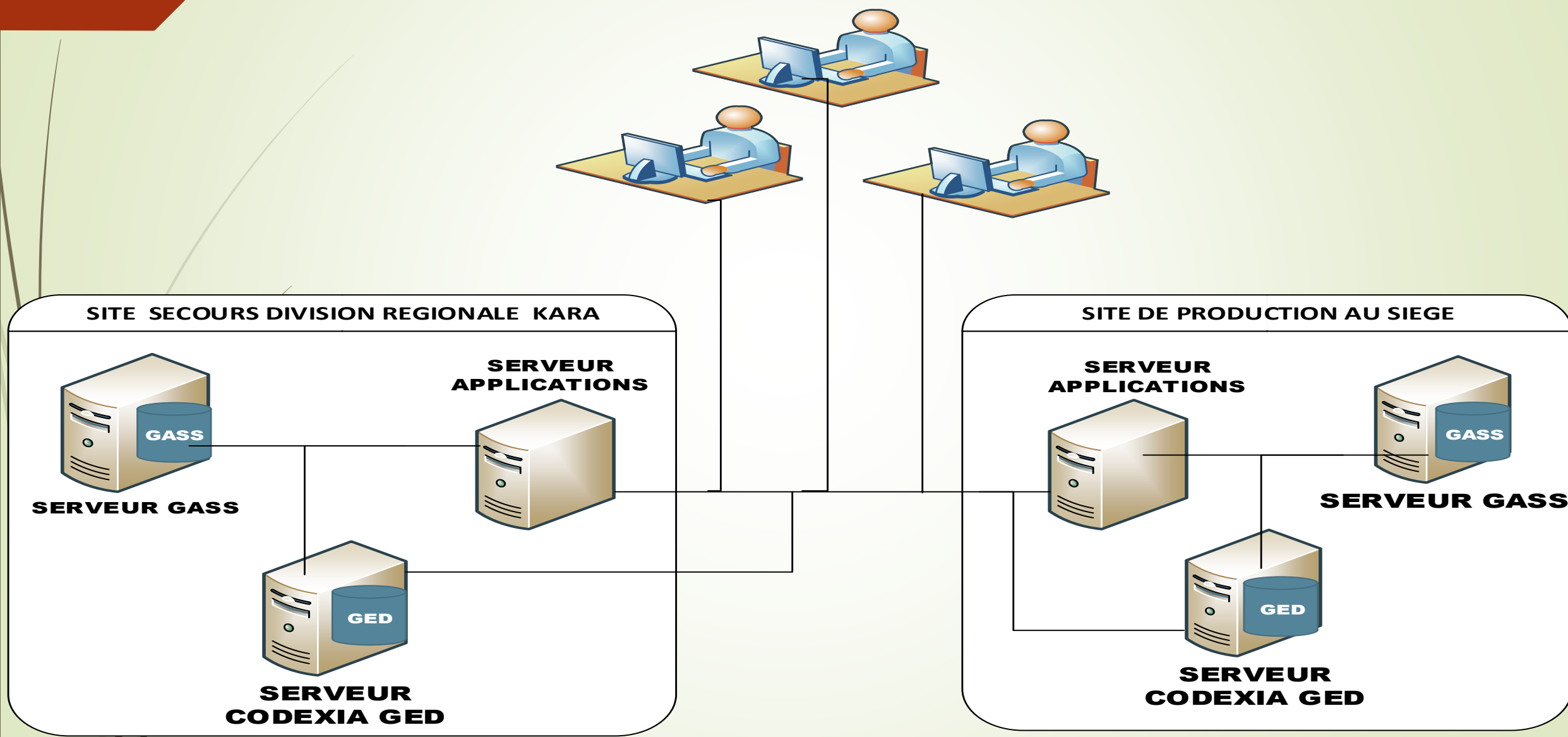
The scanned document is a form for 'DÉCLARATION D'IMMATRICULATION D'UN EMPLOYEUR'. It contains the following information:

- Header:** Les zones en * sont réservées à la CNSS. Les dates sont en format JJ MM AAAA.
- Employer Information:**
 - N° Employeur: 46864
 - Préfecture: GOLFE
 - Code Type Employeur: 2
 - Code: 101
 - Code agence: 6
- I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE:**
 - Dénomination: COMPTOIR DES AFFAIRES INTERNATIONALES
 - Code: 12
 - Zone: 7
 - Quartier: KEGUE
 - Rue: BP 3384, Ville: LOME
 - Tel: 90328282, Fax: 90860646
 - E-mail: COMAFINT@gmail.com
 - Date de création: 05/01/2015
 - N° compte bancaire: 640312001
 - Date journal officiel: 19/05/2015
 - Date 1^{re} embauche: 05/01/2015
 - Date d'effet immatriculation: 23/06/2015
 - Nombre d'établissements que comporte l'entreprise: 01
 - Effectif total du personnel: 01
 - Nom du siège: COMAFINT
 - Adresse siège: 07 RUE KEGUE
 - L'entreprise utilise-t-elle du personnel handicapé? Oui Non Si Oui, Nombre Sociétés en zone franche? Oui Non Si Oui, Option PF? Oui Non
 - L'entreprise est-elle affiliée au Conseil National du Patronat? Oui Non
 - Date d'adhésion au Régime Complémentaire:
- II. NATURE DE L'ENTREPRISE:** Nature(1) SARLU, Code: 30
- III. FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE:** Forme juridique(2) COMAFINT SARLU, Code: 30
- IV. SECTEUR D'ACTIVITÉ:** Activité principale MARCHÉS PUBLICS, Code: 833

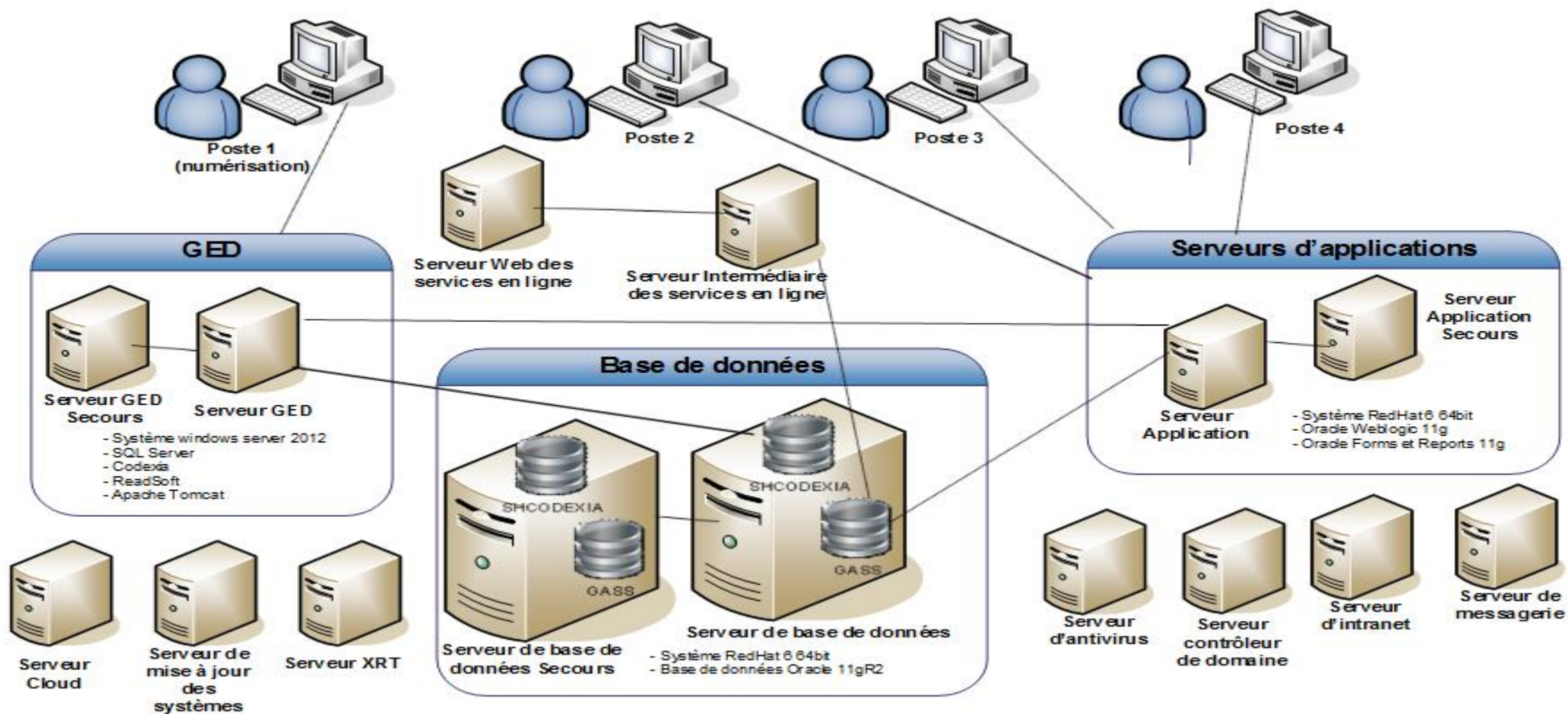
At the bottom of the scanned document, there is a stamp: 'CASSÉ NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE', 'Sous-Service Administration', 'Apprévé le 21 JUIL 2015', and a signature.

3

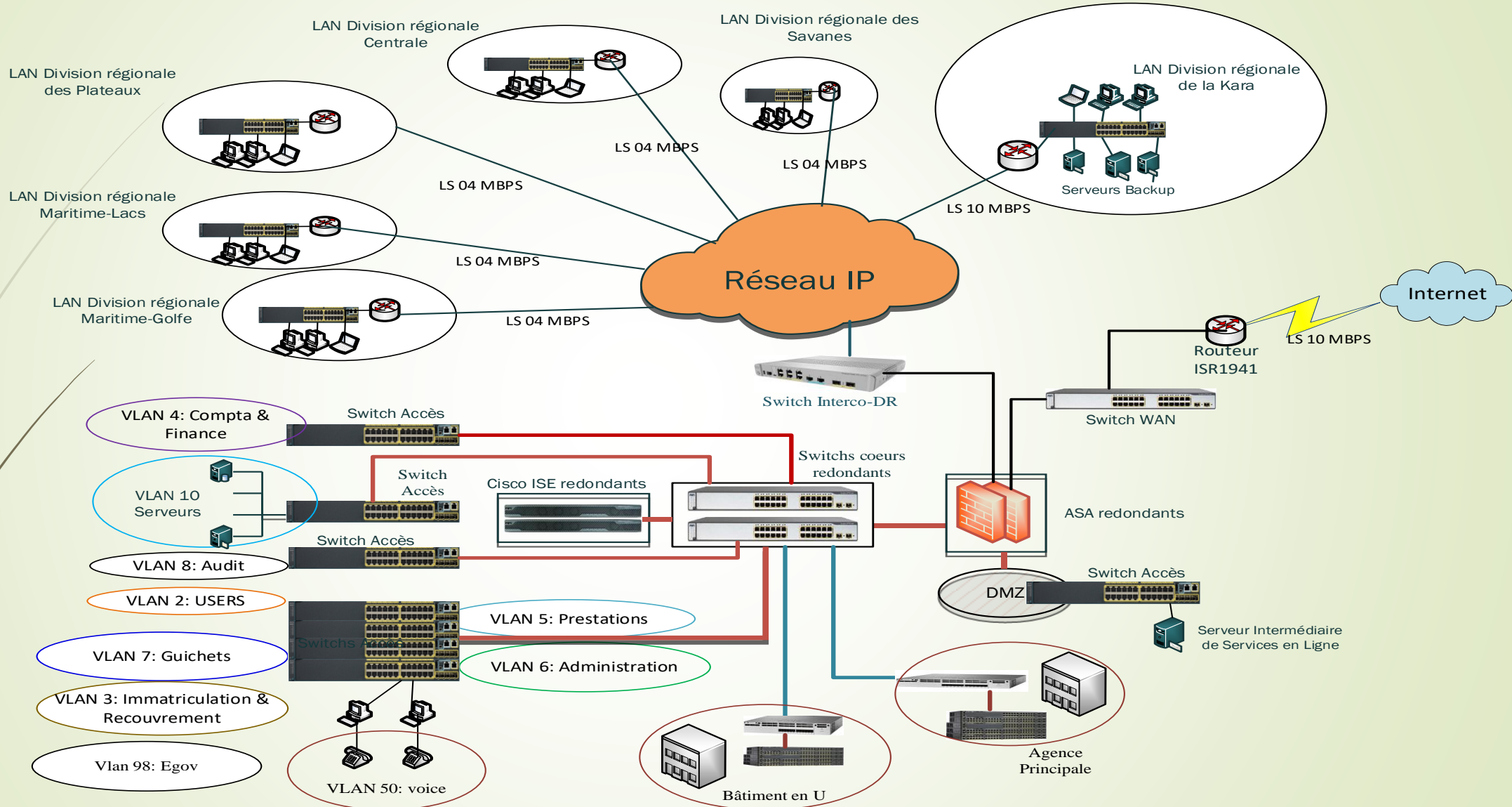
Architecture système



Architecture système hébergeant les applications



Architecture du réseau informatique



Architecture du réseau informatique de la CNSS


Environnement digitalisé

Simplification des démarches, des formalités et de l'amélioration de la qualité par :

- ➔ La mise en ligne de toutes les formalités à accomplir par les employeurs et les travailleurs

The screenshot shows the top navigation bar of the CNSS website with the following items: ACCUEIL, PRESTATIONS & SERVICES, EMPLOYEURS, ASSURÉS, SERVICES EN LIGNE, INFORMATIONS, DOCUMENTATION, and MÉDIATHÈQUE. Below this, a secondary bar contains 'Flash Infos' and 'DREDI DE LA SECU'. PREMIER MODULE, LE 30 NOVEMBRE'. A dropdown menu is open under 'SERVICES EN LIGNE', listing: Espace Employeurs, Espace assurés, Immatriculation du travailleur, Déclaration nominative des rémunérations (DNR), Demande de quitus social, Consultation de compte cotisant, Déclaration des cotisations sociales, Paiement des cotisations sociales, and Reclamations. The main content area features a yellow background with the heading 'Nos services' and a section for 'Employeurs' with left and right navigation arrows. At the bottom, the word 'volontaire' is visible.

The advertisement features a hand holding a smartphone displaying the CNSS mobile app interface. The text 'La CNSS en poche!' is prominently displayed at the top. Below the phone, there are logos for 'Disponible sur Google play' and 'Disponible sur App Store'.

- 
- BIOSECU : Système de contrôle de vie des pensionnés et rentiers par reconnaissance faciale
 - Déclaration et paiement des cotisations sociales
 - Déclaration nominative des rémunérations (DNR)
 - Demande de quitus social
 - Demande d'immatriculation employeur, travailleur et assurance volontaire
 - Déclaration des conjoints et enfants
 - Demande de pensions de vieillesse
 - Demande des prestations familiales et de maternité
 - Déclaration des accidents de travail et des maladies professionnelles
 - Déclaration des pièces justificatives des enfants
 - Demande de relevé de compte et d'attestation individuelle
 - Simulation de pension
 - Réclamations
 - Consultation (compte cotisant et liste de travailleur, compte individuel, famille du travailleur, compte prestation)



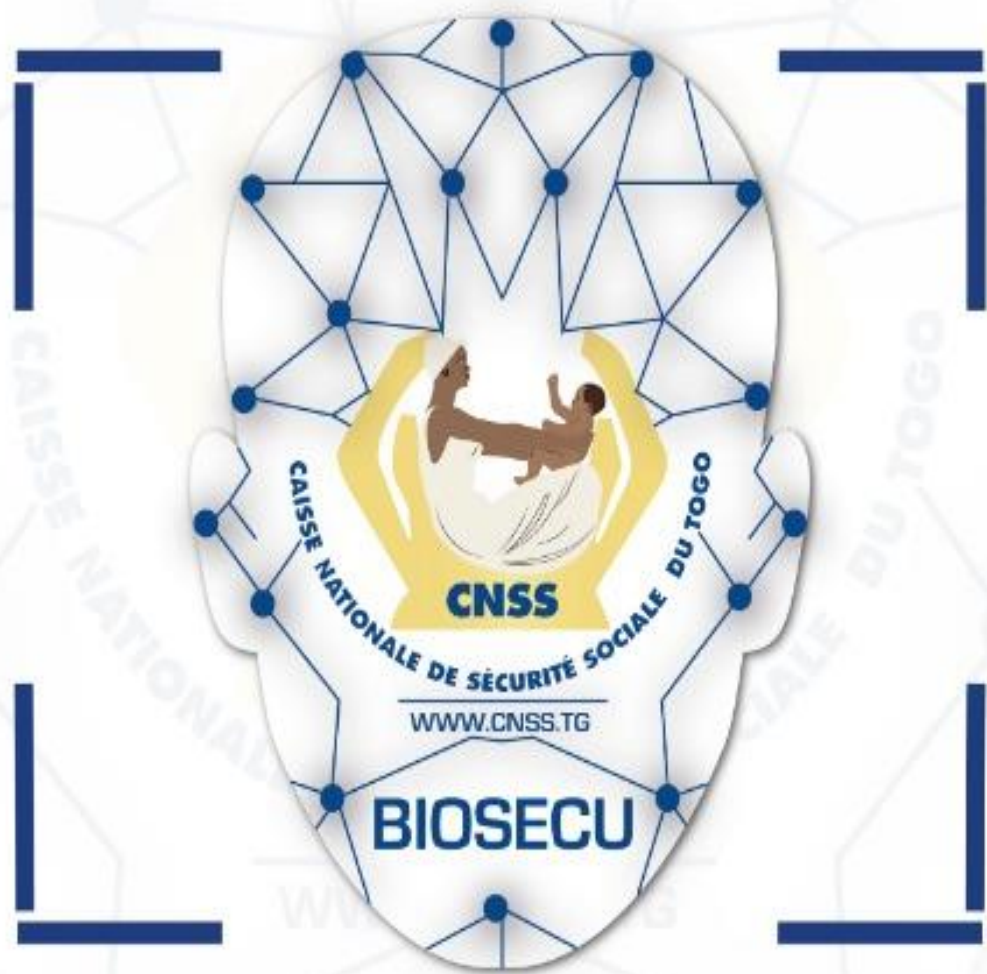
CONTROLE DE VIE PAR RECONNAISSANCE FACIALE



 biosecu.cnss.tg

**POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES
DE PENSIONS ET DE RENTES**

CONTROLE DE VIE PAR RECONNAISSANCE FACIALE



 biosecu.cnss.tg

- **CONTROLE DE VIE EN LIGNE**
- **FACILITATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**
- **ACCESSIBILITÉ 24H/24 , 7JRS/7**
- **SYSTÈME SÉCURISÉ ET DONNÉES PROTÉGÉES**



**Retrouvez toutes
nos prestations familiales
en ligne**

WWW.CNSS.TG





**Nous nous engageons dans
dans la prévention et la Reparartion
de tous risques a caractère
professionnel**





PRESTATIONS FAMILIALE EN LIGNE

- Demande d'allocation familiale**
- Demande d'allocation prénatale**
- Demande d'Indemnité Journalière de Maternité(IJM)**
- Déclaration d'enfants / conjoint (e)**
- consultation de prestations**
- Reclamation**





CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DU TOGO

59



**Toutes les formalités
sont en ligne.**

Consultez

www.cnss.tg



LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN .



La CNSS a digitalisé ses services.

Consultez

www.cnss.tg



LA CNSS, C'EST UN POUR TOUS, TOUS POUR UN .



ETUDES
ACTUARIELLES

- **Bilans actuariels**
- **Indicateurs de suivis**
- **Rôle dans la prise de décision**



Evaluation actuarielle

Cadre réglementaire

L'article 26 du code de sécurité sociale stipule que la Caisse effectue au moins une fois tous les cinq (05) ans une étude actuarielle de chaque branche du régime de sécurité sociale.

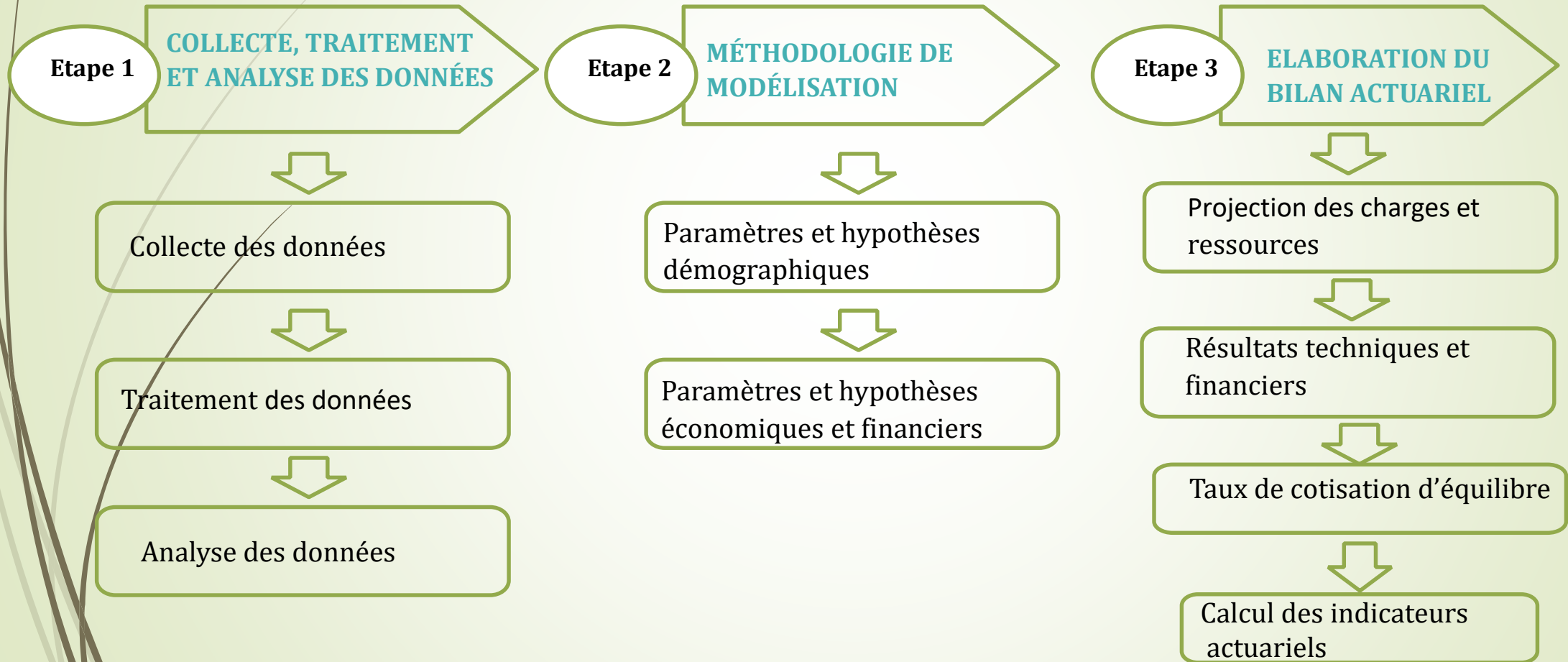
Ainsi, le Département des Etudes Actuarielles et des Affaires Juridiques a été créé en 2018 et élabore chaque année une étude sur la solvabilité des différentes branches.

Bilan actuariel : Objectif

Evaluer la viabilité financière:
analyser l'équilibre futur
entre les recettes et les
dépenses et proposer des
pistes de reformes en cas de
difficultés

Déterminer si pour la
période de projection le
taux de cotisation fixé
permettra de couvrir les
charges techniques

Bilan actuariel : Etapes



Bilan actuariel: Données

- ❖ Ces données collectées sur les dix dernières années avant l'étude permettent le calcul des grandeurs statistiques.

assurés actifs

bénéficiaires de pension

date de naissance

date d'embauche

salaire déclaré

montant de la cotisation

date d'effet du droit
liquidé

montant du droit liquidé

type de pension, Etc.

Bilan actuariel : Formulation des hypothèses

Hypothèses démographiques

- Taux de mortalité
- Taux d'évolution des assurés actifs
- Taux de retraite
- Taux d'incidence d'invalidité
- Etc.

Hypothèses financières

- Taux d'inflation
- Taux de rendement financier des placements
- Taux d'évolution des salaires
- Etc.

Bilan actuariel: Résultats des projections

Bilan actif

Fonds de réserve à la fin de l'année écoulée

Valeur présente des cotisations des actifs actuels

Valeur présente des cotisations futures des actifs futurs

Total

Bilan Passif

Valeur présente des prestations futures payables aux bénéficiaires existants

Valeur présente des prestations futures pour les bénéficiaires futurs

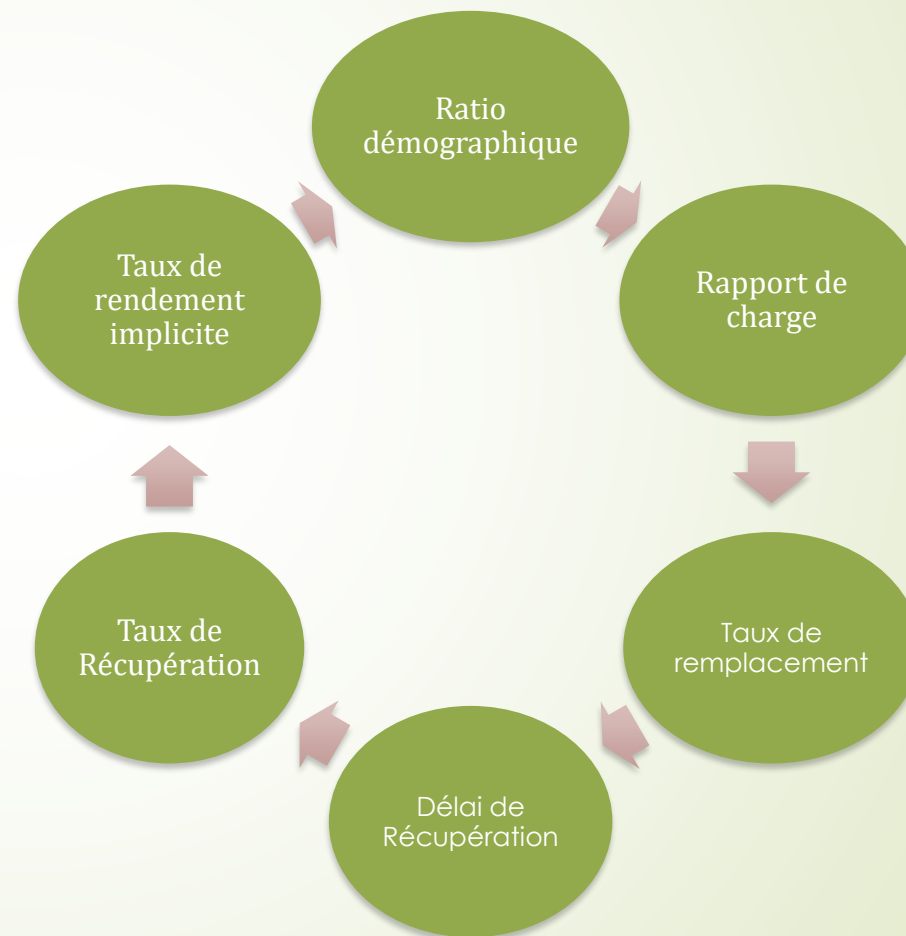
Valeur présente des charges de fonctionnement

Réserve actuarielle

Total

Indicateurs de suivis

Le pilotage efficient d'un régime de retraite nécessite une surveillance au fil du temps des différents paramètres en vue de la pérennité financière et l'adéquation des prestations. Les indicateurs de suivis sont justement ces instruments d'analyse qui permettent de piloter un régime de retraite.



Rôle dans la prise de décision

Mesurer la charge financière future afférente aux régimes de retraite

Informer sur la soutenabilité financière à long terme

Apprécier le niveau de générosité du système de retraite

Illustrer les disparités intra et inter générationnelles

Comparer l'effort contributif durant la carrière professionnelle et les pensions reçues pendant la période de retraite

Rôle dans la prise de décision



Sur la mise en place, l'extension et la réforme du régime

Tableau de bord pour le suivi et le pilotage du régime

PROJETS D'INVESTISSEMENT

71

Construction des villas de « **Résidence Renaissance** » à Lomé et « **Résidence Dongwè** » à Kara

❑ **RESIDENCE RENAISSANCE**

- **A Lomé, 394 Villas** dont 118 villas F4, 121 villas F5, 129 villas F6 et 26 villas F7 + les **228 appartements** donc un total de 622 logements
- **A Baguida:** 18 Villas de type F5,
- **A la Résidence du Bénin:** Espace Harmonie Signature (Piscine, bowling, des terrains de divers sports, restaurant, un espace d'agences bancaires et un parking aerien),

❑ **RESIDENCE DONGWE**

- **A kara:** 32 Villas en phase I et 79 villas en phase II + Piscine, salle de gym, terrains de jeux, spa, une pharmacie, une discothèque, un centre commercial et un restaurant.



PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Construction d'un hôpital de référence de niveau 4 (« DOGTA-LAFIE »)



PERSPECTIVES: L'EXTENSION VERTIVALE ET HORIZONTALE DE LA COUVERTURE SOCIALE

- Projet d'extension de la couverture sociale aux non-salariés



ASSURANCE VIEILLESSE DES NON SALARIES

- ❖ Travailleurs indépendants
 - travailleurs libéraux (pharmacien, notaire, avocat, géomètre, architecte,...)
 - Entrepreneurs

- ❖ Travailleur de l'économie informelle
 - Monde agricole (paysans, éleveurs, pêcheurs)
 - Commerçants
 - Artisans (monde des métiers)
 - Transporteurs

- ❖ Ministre de cultes
 - Prêtres
 - Religieuses
 - Pasteurs
 - Imams

PERSPECTIVES: L'EXTENSION VERTIVALE ET HORIZONTALE DE LA COUVERTURE SOCIALE

- Projet de création d'une retraite complémentaire



La retraite complémentaire par capitalisation en points

Paramètres techniques

- **Cible:** Tout travailleur soumis à la loi N° 2011-006 du 21 Février 2011 portant code de sécurité sociale;
- **Mode de Couverture:** adhésion est facultative.
- **Financement:** Cotisations définies; par capitalisation en points de retraite.

1^{ère} Option: Taux de cotisation 6,45%

- Ce taux est réparti de la façon suivante : 3/5 (soit 3,87%) pour l'employeur et 2/5 (soit 2,58%) pour le salarié
- Un taux de remplacement de 20% pour 30 années de cotisation

2^{ème} Option: Taux de cotisation 11,90%

- Ce taux est réparti de la façon suivante : 1/2 (soit 5,95%) pour l'employeur et 1/2 (soit 5,95%) pour le salarié
- Un taux de remplacement de 40% pour 30 années de cotisation